



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 90389

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution du nombre de postes de RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). En effet, depuis la rentrée de septembre 2009, 22 000 postes d'enseignants spécialisés en RASED ont déjà été supprimés et 1 248 postes ont été sédentarisés. Dans le Pas-de-Calais, 100 postes de RASED ont disparu : 56 postes d'enseignants spécialisés à dominante pédagogique, 38 postes d'enseignants à dominante rééducative et 6 postes de psychologues scolaires. Or un document diffusé par le ministère de l'éducation nationale auprès des recteurs, intitulé « schéma d'emplois 2011-2013 », annonce de nouvelles suppressions de postes de RASED, destinés à lutter contre l'échec scolaire, alors que les rapports de la Cour des comptes alertent sur l'importance de celui-ci dans notre système éducatif. Aussi, il lui demande de mettre en oeuvre les moyens matériels et humains nécessaires pour assurer la pérennité des RASED.

Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (spécialité « E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (spécialité « G ») et des psychologues scolaires. Il est apparu, cependant, que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, du fait, notamment, d'une action souvent dispersée. La réforme de l'enseignement primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aide personnalisée en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM 1 et de CM 2 pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour sur une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage en prolongement des enseignements effectués dans la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED est essentiel dans certaines situations particulières, leurs compétences spécifiques constituant alors un appui indispensable pour les équipes pédagogiques. Toutefois, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions tend à répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90389

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11074

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1296